



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique sociale

Question écrite n° 85382

Texte de la question

Étonné d'apprendre, par l'intermédiaire du président de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), qu'aucune suite n'avait été donnée aux diverses demandes de subvention qu'il avait adressées au ministère de l'outre-mer afin d'organiser un programme de formation et d'information dans les départements d'outre-mer, M. Éric Jalton se permet d'attirer l'attention de M. le ministre de l'outre-mer sur ce sujet. L'enjeu est en effet de taille, puisqu'il s'agit de rendre accessibles aux professionnels de l'action sociale locale et aux élus d'outre-mer les outils de formation et d'information dans un souci d'égalité territoriale. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ses motivations quant au refus de participer au financement d'un tel projet en outre-mer.

Texte de la réponse

Le ministère de l'outre-mer a en effet été sollicité par l'Union nationale des centres communaux d'action sociale pour l'obtention d'une subvention. Malgré tout l'intérêt du projet présenté, le niveau disponible des crédits d'intervention dédiés au soutien des projets associatifs n'a pas permis d'en assurer le financement.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85382

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1474

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4753